

**Rapport au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
de la commission chargée d'étudier le Préavis n°19 du
26 juillet 2004**

Concernant une demande de crédit d'investissement de fr. 255'000.- pour
l'installation d'une nouvelle station transformatrice d'électricité à la rue
Edouard-Verdan

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Votre commission, composée de Mme et MM. Joëlle Monnin, Jacques Fivaz, Nunzio Indulsi, Yves-Olivier Jaccard, Olivier Maibach, Pasteur Jean-Noël absent et le soussigné, désigné comme rapporteur, a siégé au bâtiment du Service des Énergies le 19 août 2004.

La commission a entendu avec intérêt M. Charles Forestier, Municipal, MM. Olivier Schmidt, responsable du bureau technique et Régis Erard, responsable de la section électricité . Elle les remercie pour leurs précieux renseignements.

L'objet de ce préavis se situe dans un quartier avec un potentiel d'expansion non-négligeable. En effet, après la station essence COOP et les travaux actuels de construction de l'usine Brasil, c'est la fondation St-Georges qui a mis à l'enquête pour un agrandissement de leur centre. Ce dernier sera plus gourmand en énergie (une demande de 350 Ampères) avec en prévision, par exemple, la construction d'une piscine pour faire de la thérapie en milieux aquatique.

Pour répondre à cette obligation légale de fourniture d'électricité, le Service des Énergies a évalué deux alternatives. Soit prolonger le réseau basse tension à partir de la station St-Georges, soit faire un couplage avec le réseau moyenne tension. La première alternative impliquait de coûteux travaux de génie civil (réouverture de la rue) et était peu satisfaisante au niveau du réseau électrique. La seconde, un peu moins chère permet d'anticiper une éventuelle expansion du secteur et améliore grandement la stabilité du réseau grâce à la redondance que cette solution amène.

Le nécessité d'améliorer le réseau dans ce secteur n'ayant pas été connue à temps, il n'a pas été possible de présenter un préavis unique (avec le 12bis) pour le quartier. Malgré cela, certaines anticipations peu onéreuses ont pu être faites lors des travaux d'aménagement de l'accès à la future usine Brasil (pose d'un tuyau au carrefour Edouard-Verdan Cheminet). Ceci, sans affecter le pouvoir de décision de ce conseil.

Les agrandissements du réseau basse tension ne peuvent se faire qu'au coup par coup, car pour limiter les pertes d'énergie, il faut placer les stations vers les gros consommateurs. C'est pour cette raison que cette dépense n'a pas pu être portée au plan des investissements 2004. Malgré cela, M. Forestier a assuré à votre commission que les investissements 2004 ne seront pas plus importants que prévus puisque d'autres projets ont d'ores et déjà été reportés à plus tard.

Conclusions.

La commission, à l'unanimité des membres présents, vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, d'accepter les articles 1 à 3 du préavis no 19 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur : David Wulliamoz



Yverdon-les-Bains, le 30 août 2004